



**PROCÈS-VERBAL
du COMITÉ SYNDICAL
du mercredi 28 juin 2017
A 20h30**

Étaient présents :

- **Commune de Ferrières-en-Brie :**

Jacques DELPORTE, Dany ROUGERIE.

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Laurent SIMON, Geneviève SERT, Claude VERONA, Thibaud GUILLEMET.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Danielle KLEIN-POUCHOL, Serge DELESTAINING, Monique HOUSSOU, Annie DENIS, Michel VERMOT, Patrick RATOUCHNIAK.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Roland HARLÉ à Laurent SIMON

Olivier PAUPE à Jacques DELPORTE

Absents excusés :

Laurent DELPECH, Serge DUJARRIER, Nadia BEAUMEL, Alain KELYOR.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h35.

Le Président propose à M. Ali BOUCHAMA (Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

I.01 Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 17 mai 2017

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 17 mai 2017.

Aucune observation n'est effectuée par le comité.

Entendu l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À l'unanimité des suffrages exprimés**

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 17 mai 2017.

I.02 rapport d'activité du Président sur l'assainissement 2016 et rapports des Délégués de Service Public année 2016 : usine de traitement et réseaux

Le Président présente le point. Le rapport d'activité comportant 95 pages, le Président en a proposé une lecture synthétique et commentée. Il a souhaité attiré l'attention sur le rôle du SIAM en sa qualité de maître d'ouvrage de l'exploitation de ses ouvrages : il élabore le rapport annuel, il réalise l'autosurveillance... Le Président souligne aussi le travail des services du SIAM relatif à la non-conformité du système d'assainissement indiquant que le SIAM était désormais responsable sur le plan réglementaire de l'ensemble de la conformité du système d'assainissement, y compris concernant la collecte des eaux usées, et ce depuis un arrêté du 21 juillet 2015.

Le Président a également présenté les rapports des délégués en privilégiant les éléments techniques et financiers clés de leur contenu, précisant que la CCSPL en ayant pris connaissance préalablement par le délégué, n'avait pas émis d'observation particulière sur ces rapports.

Aucune observation n'étant émise, le rapport d'activité 2016 ainsi que les rapports du délégué de service public « usines » de traitement 2016 et réseaux 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

I.03 Rendu compte du Président du Siam sur les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) sur délégation du Comité syndical 2017.

Le Président présente le point.

CONSIDÉRANT l'obligation du Président du SIAM de rendre compte au Comité syndical des décisions prises par lui ou par le Bureau Syndical sur délégation, et notamment des MAPA,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte et celui du Bureau Syndical concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les attributions de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)**, sur décision du Président ou du Bureau Syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-après.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

II Questions diverses

II.01 – Etude d'opportunité relative à la méthanisation

Il est rappelé que 8 bureaux d'études ont été sollicités : 2 ce sont excusés et 2 n'ont pas répondu. Après négociation, le bureau Naldéo a été retenu car son offre est très fouillée sur le contenu du cahier des charges et le bureau d'études met à la disposition du SIAM des conseils experts.

Arrivée de Monsieur Delpéch à 21h26 et départ de Monsieur Guillemet.

II.02 – SFIL

Dans le prolongement de l'autorisation donnée au Président au cours du comité syndical du 17 mai 2017 de signer un protocole transactionnel avec la SFIL dans la perspective de la désensibilisation du prêt sensible n° MIN 251052 EUR et si les conditions de marché y étaient favorables, la SFIL et le SIAM ont fixé quatre dates de rendez-vous téléphoniques (entre le 30 mai et le 13 juin).

Au 1^{er} juin, l'opération a été réalisée dans les conditions suivantes :

- une IRA de 3,87 M€
- un taux désormais fixe de 4,40%

L'administration du SIAM, son conseiller financier (SELDON Finances), le Vice-Président en charge des Finances et le Président ont constaté que la situation financière, jusqu'alors favorable, recommençait à se dégrader au risque de ne plus permettre la réalisation de l'opération. C'est pourquoi, la décision a été prise de réaliser l'opération de désensibilisation.

II.03 – Réseaux de chaleur SIAM et SIETREM

Monsieur le Président et Monsieur Simon rappelle les éléments du dossier. Monsieur Simon précise que l'étude doit être poursuivie dans l'objectif du développement durable.

Madame Sert souligne qu'il va falloir appuyer ce projet car il va dans le sens de l'avenir.

Monsieur le Président précise qu'une réunion technique devrait se dérouler à la rentrée et que la CAMG devrait en prendre la maîtrise d'ouvrage. Il précise que la communication qui est faite ce soir au SIAM devrait permettre aux collectivités membres d'être relais de ce projet. Le réseau de chaleur pourrait représenter entre 5 et 7 km de canalisation.

II.04 – Calendrier des réunions syndicales du 2^e semestre

Bureau syndical : 13/09/2017

Comité syndical : 27/09/2017

Bureau syndical : 08/11/2017

Comité syndical : 22/11/2017

Bureau syndical : 06/12/2017

Comité syndical : 20/12/2017

Informations complémentaires :

Monsieur le Président annonce qu'une réunion se déroulera demain soir à la CC Val Briard (CCVB). Celle-ci devrait sceller l'accord entre les communes de Ferrières en Brie et Pontcarré d'une part et la CCVB d'autre part pour pouvoir sortir de la CCVB. Aussi, il se pourrait que le Préfet prenne un arrêté vendredi, avec effet au 01/07/2017, intégrant les communes de Ferrières en Brie et Pontcarré à la CAMG.

Cette configuration aura des conséquences au niveau de l'Administration du SIAM : on passera de 27 à 25 délégués (suppression des représentants de la commune de Ferrières en Brie).

Monsieur le Président souligne que dès le 21 avril les services de la Préfecture ont été sollicités pour un accompagnement, notamment sur la question de la « perte de droit » de l'exécutif du SIAM.

Il est alors évoqué qu'il sera peut être nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau président.

Si tel devait être le cas, Monsieur Delpech précise que s'il devait assurer l'intérim, il démissionnerait du poste de Président dès que Monsieur Delporte serait nommé par la CAMG en qualité de représentant au SIAM.

Enfin, Madame Sert informe que de nouvelles aides en matière de politique départementale de l'eau ont été adoptées par le Département.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 21h58.

***Le secrétaire de séance,
Ali BOUCHAMA.***